



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_11 - Création et composition des commissions thématiques et comités de référents

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRETET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Création et composition des commissions thématiques et comités de référents

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 9 avril 2026 fixant le nombre des vice-présidents au sein de la communauté de communes Mellois-en-Poitou,

Vu le procès verbal d'élection en date du 9 avril 2026,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques dont il fixe le nombre, la composition et les modalités de fonctionnement.

Ces commissions sont constituées au regard des compétences exercées par la communauté de communes. Elles ont pour mission d'étudier les dossiers relevant de leur champ d'intervention et de préparer les délibérations et décisions soumises au conseil communautaire. Elles ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel et émettent des avis ou formulent des propositions.

Par ailleurs, la communauté de communes met en place des comités de référents communaux, composés d'élus des communes membres, afin de renforcer le lien entre l'EPCI et les communes. Ces comités permettent un partage d'information, ainsi que la formulation d'avis et de propositions sur les orientations des politiques publiques concernées.

A la suite du renouvellement du conseil communautaire il est proposé la création de :

- 4 Commissions Thématiques
- 4 Comités de Référents

Commissions thématiques :

- **Commission Finances dont la composition est la suivante :**

Nombre de membres	Élus communautaires	Élus municipaux
18 maximum	Oui	Non

- **Commission Associations dont la composition est la suivante :**

Nombre de membres	Élus communautaires	Élus municipaux
18 maximum	Oui à hauteur de 50 % des membres au minimum	Oui dans la limite de 50 % des membres

- **Commission Solidarités :**

Nombre de membres	Élus communautaires	Élus municipaux
18 maximum dont 8 membres du CIAS	Oui	Non

- **Commission Économie et Agriculture dont la composition est la suivante :**

Nombre de membres	Élus communautaires	Élus municipaux
18 maximum	Oui	Non

Comités des référents :

Comités	Nombre de membres	Élus communautaires	Élus municipaux
Éducation	58	Oui	Oui
Urbanisme et Habitat	58	Oui	Oui
Prévention et valorisation des déchets	58	Oui	Oui
Tourisme et Patrimoine	58	Oui	Oui

Les modalités de fonctionnement des commissions et des comités sont celles prévues par le règlement intérieur de la communauté de communes et, le cas échéant, par le pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CRÉER quatre commissions thématiques et quatre comités de référents, dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président